

## Vente par correspondance d'une piscine sur un site qui fermera

Par **valto**, le **04/09/2015** à **10:59**

Bonjour,

j'ai commandé une piscine sur un site qui vient de fermer et passe en jugement.

j'ai payer un tiers de ma commande.

je n'ai jamais été livré et deux chèques en attente.

Je ne peux pas faire opposition parce qu'ils ne sont ni perdus ni volés.

J'attend le jugement du Tribunal.

Vais-je pouvoir récupérer ce que j'ai déjà payé ?

Merci